



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

DCM 23/055a
DIRECTION DES FINANCES

Objet : Approbation du compte administratif 2022 –
Budget annexe Résidence autonomie « Les Belles Vues »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Considérant que la présidence a été confiée à M. Clément BATTISTINI en vue de l'approbation du compte administratif, dressé par Monsieur Julien CHAMBON, Maire et ordonnateur,

Considérant qu'il convient d'approuver le compte administratif tel qu'annexé,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 11 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire et 1 de M. HERAUD),

Article 1^{er} : **ACTE** les montants des dépenses et des recettes suivantes :

- INVESTISSEMENT :
Dépenses : 7 297,87 €
Recettes : 107 132,13 €
- FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 612 071,34 €
Recettes : 695 959,37 €

Article 2 : **PRÉCISE** que ces montants permettent de constater :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 99 834,29 €
- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de 83 888,03 €

Article 3 : **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, en section d'investissement, énoncés comme suit :

- Dépenses engagées reportées : 5 477,16 €
- Recettes engagées reportées : 0,00 €
- Solde déficitaire : 5 477,16 €

Article 4 : PRÉCISE que les restes à réaliser ont été repris au budget 2023 dans le cadre du vote du budget primitif 2023.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 04 juillet 2023

Publication effectuée le : 04 juillet 2023

Exécutoire ce jour : 04 juillet 2023

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230704-DCM23-055a-AI
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023